

MINISTERE DE LA JUSTICE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DIRECTION DES SERVICES
CENTRAUX

D E C R E T N°75/505 DU 27 Novembre 1975

portant nomination de Monsieur MBIKA
Jean-Pierre, Magistrat.

VISAS/

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution du 24 Juin 1973 ;
VU la Loi 42-61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la Loi
42-61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
VU l'ordonnance 63-10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation du
judiciaire et la compétence des juridictions ;
VU le décret 75-21 du 9 Janvier 1975 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
Sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur MBIKA Jean-Pierre, Magistrat du 2° grade, 2°
groupe, 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I du
Service Judiciaire est nommé Vice-Président du Tribunal de Grande
Instance de Brazzaville en remplacement de Monsieur YOKA Aimé
Emmanuel appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et
communiqué partout où besoin sera.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 27 NOVEMBRE 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

COMMANDANT Marien N'GOUABI.

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS/

ODE 1
MJ, DSC 3
Pquet Général 2
DF 2
CF 1
SGCE 2
JORPC 1
Intéressé 1

LE GARDE DES SOEAUX, MINISTRE DE
DE LA JUSTICE

ANTOINE KAINÉ